Archivore

N°30 **Juin 2004** **TRIMESTRIEL**

Bulletin de l'association des étudiants et diplômés en archivistique d'Angers

Edito

Des archives vivantes

Que de preuves de la vie du monde archivistique dans ce numéro !

Il y est question de deux anniversaires majeurs : celui des dix ans de la formation d'Angers et celui des cent ans de l'Association des Archivistes de France.

Ce qui est frappant c'est que ces heures de souvenirs n'empêchent pas les bilans et orientent résolument les (futurs) archivistes vers l'avenir. Il est aussi heureux de constater le succès de ces associations, pourtant si différentes. La nôtre a réussi à accueillir près de 120 personnes lors de la Journée d'étude du 19 mars. Au nom des DESS, nous tenions d'ailleurs à remercier tous ceux qui ont su se déplacer alors même que beaucoup venaient des quatre coins de la France. Ce succès est la preuve du rayonnement de cette formation et de ses potentialités notamment d'un point de vue relationnel. Les archives couvrent tant d'activités touchant à des intérêts humains très divers que lors de telles rencontres, l'enrichissement ne peut être qu'important.

En cette fin d'année scolaire, je tenais aussi à remercier tous ceux qui justement nous ont fait partager leurs expériences archivistiques à travers les articles qu'ils nous ont envoyés. Je prie tous ceux que je n'ai pas encore pu contacter de me pardonner et que ce ne soit surtout pas pour eux un frein pour renouveler leur geste !

Il ne me reste plus qu'à souhaiter, pour finir, une longue vie aux associations d'archivistes, à l'AEDAA en particulier et aux archives en général !

Genevieve ROUX
g.roux82@wanadoo.fr

Sommaire

AEDAA
11, boulevard Lavoisier
49045 ANGERS cedex 01
aedaa@voilà.fr
http://multimania.com/archinet

Directeur de publication
Katell Bonnebas

Rédactrice en chef
Geneviève Roux

Archinet

Les dernières nouveautés du site

Le succès du nouveau site Archinet ne se dément pas depuis sa mise en ligne : chaque semaine, plus de 200 pages en moyenne sont visitées par les internautes. Notre équipe web, composée de Jean Chevalier, Eric Lechevallier, Katell Bonnebas et Agnès Vanbalberghe, a récemment apporté un certain nombre de développements au portail de l'association.

La maquette a été améliorée, pour rendre la visite des pages plus facile et plus attractive. Dans l'espace public, on a étoffé les rubriques emploi, et surtout mis en ligne un guide thématique de ressources en ligne. Premier du genre sur la toile archivistique francophone, il recense des sites de référence, proposant des informations concrètes et complètes, utiles tant pour les étudiants que pour les professionnels.

Vitrine de l'association, Archinet se veut également un outil d'échange et de recherche pour les membres de l'AEDAA. Vous y trouverez donc un espace adhérent étoffé, avec l'ensemble des offres du bureau-emploi (en moyenne une douzaine chaque semaine) et le forum nouvelle formule. Ouvert à tous les adhérents, il vous permet de donner de vos nouvelles, de demander des conseils archivistiques ou de lancer des discussions sur les problèmes qui vous préoccupent. N'hésitez pas à participer : il y a toujours des bonnes volontés prêtes à vous aider ! N'oubliez pas que vous pouvez aussi accéder à l'annuaire interactif, compléter et mettre à jour vos coordonnées et vos fonctions.

Parallèlement, une liste de diffusion aedaa-info, a été mise en place. Après une inscription spécifique chez notre hébergeur, elle vous permet de recevoir sur votre boîte électronique les offres d'emploi et les annonces d'actualités de l'association.

Le conseil d'administration a souhaité mettre les commissions en adéquation avec cette nouvelle configuration : le site, le forum et la liste de diffusion sont donc placés sous la responsabilité de la commission «services en ligne ». Une charte d'utilisation a été validée et est accessible sur le site.

Archinet est en évolution permanente, grâce aux pages d'actualités tenues à jour par l'équipe web, encore trop restreinte. Si vous voulez participer à la conception du site, nous signaler une actualité, un site intéressant ou nous faire part de vos remarques, n'hésitez, pas, nous sommes à votre écoute.

Détails pratiques

- Pour consulter le site : http://archinet.aedaa.free.fr/ , accédez à l'espace adhérents en vous identifiant :

  Identifiant : votre prénom

  Mot de passe : votre n° d'adhérent

- Pour accéder à la liste de diffusion : http://fr.groups.yahoo.com/group/aedaa_info/ et suivez les indications de la page

- Pour contacter l'équipe web : archinet.aedaa@free.fr

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire prévue début juin a été annulée, faute de participants. La modification des statuts et le vote de la charte pour le forum sont remis à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu à la fin d'année.

BREVE

Carnet blanc

Jean Bernard Moné (maîtrise 2000-2001) a épousé le 29 mai dernier Lucie Demasoin (licence 1999-2000). Tous nos vœux de bonheur !!!

Journée d'études
Compte rendu

Il y a quelques mois, alors que la nature était encore engourdie par l'hiver, de jeunes (et moins jeunes…) étudiants luttaient avec énergie afin d'organiser le grand rituel collectif des quatre dernières promotions du DESS d'Angers, la journée d'études.

Sous la direction de Madame Grailles, la conférence devait fêter les 10 ans de la formation, en faisant appel aux acteurs marquants du DESS et en battant le rappel de ses vétérans. Le 19 mars 2004, nous nous réunîmes donc à la salle de conférence du lycée David d'Angers, un lieu agréable, au standing digne de nos invités.

Quatre grands thèmes ont animé la journée, au fur et à mesure de l'intervention des conférenciers. Madame Verry, fondatrice du DESS, Madame Poinsotte et Monsieur Marais ouvrirent la danse avec un historique du DESS et le contexte de sa création.

Jean-Pierre Defrance, Grigori Lanskoï et Bernard Desmaele ont ensuite permis de faire un tour d'Europe des formations, de la Belgique à la Russie. On saura enfin que nos amis russes ne sont pas contraints de faire du classement avec des moufles !

Les étudiants du DESS ont à leur tour présenté une enquête, réalisée au cours de l'année, sur le parcours des diplômés. Une majorité travaille désormais dans le public, même si des parcours plus atypiques se dégagent de temps en temps.

Mesdames Grailles et Neveu nous ont enfin présenté les apports de la formation à l'archivistique, à travers les nombreux travaux réalisés par les étudiants au fur et à mesure des années.

Il était d'ailleurs possible de contempler, non loin de l'estrade, une pyramide de mémoires et de rapports rédigés durant ces dernières années. Cette structure pharaonique accompagnait une exposition réalisée par les étudiants. Elle illustrait en documents et en commentaires les grands axes de la formation, les voyages des étudiants à travers le monde et le devenir des anciens dans la vie professionnelle.

On peut estimer, à la louche, que l'assistance s'est montée à une fourchette de 120 à 200 personnes. Le côté « anniversaire » de la formation n'y était sans doute pas étranger. Plusieurs anciens du DESS ont d'ailleurs tout autant profité de la salle du Lycée David d'Angers que des troquets du quartier : on ne dira plus que le relationnel n'est pas essentiel dans le métier d'archiviste…

Tous les organisateurs de cette journée espèrent que leurs invités ont pris plaisir à cette journée, et qu'ils renouvelleront l'expérience l'année prochaine, pour allier à nouveau retrouvailles et archivistique.

Charpentier E.,
DESS 2003-2004

Centenaire de l'AAF
Intervention de Martine de Boisdeffre

L'Association des Archivistes Français a fêté ses 100 ans les 24 et 25 mars dernier au Musée national des arts et traditions populaires à Paris.

Martine de Boisdeffre, directrice des Archives de France, a accepté d'ouvrir ce colloque en évoquant les lignes directrices de la politique ministérielle :

Le nouveau site des **Archives nationales,** dont l'ouverture est prévue pour 2009 à Pierrefitte en région parisienne, soit un siècle après l'installation à Soubise, sera conçu pour « que les archives s'inscrivent au cœur de la cité » selon le mot de Philippe Bélaval. Son statut serait celui d'un établissement public administratif et Madame de Boisdeffre espère ainsi que son fonctionnement sera amélioré.

La publication du Code du Patrimoine en janvier 2004 (voir l'article dans le précédent numéro d'Archivore) permet une meilleure lisibilité des lois dans le domaine culturel. Le **projet de loi** sur les archives est toujours à l'ordre du jour et pourrait être discuté au Parlement à la fin du 1er semestre. Il convient d'actualiser la loi de 1979 et d'ouvrir les archives plus largement aux historiens et généalogistes.

L'**archivage électronique** est une priorité dans le cadre interministériel de la réforme de l'Etat et de la loi de 2001.

Enfin, elle souhaite mieux positionner les Archives de France dans l'**environnement international**.

La directrice des Archives de France nous engage à travailler selon 4 principes :

Réseau : elle insiste sur la nécessité de travailler ensemble et souhaite faciliter les échanges dans notre profession. Elle a d'ailleurs souligné sa volonté de créer des conservateurs généraux dans la fonction publique territoriale.

Adaptation : elle rappelle l'importance de respecter les normes et de s'adapter aux nouveaux supports comme aux nouveaux publics.

Union : l'union entre archivistes permet la force et la confiance.

Ouverture et collaboration : les archivistes doivent travailler en partenariat bien sûr avec les producteurs d'archives mais également avec les institutions comme la DRAC et les autres experts, surtout les bibliothécaires et les informaticiens.

Pour finir, la directrice des Archives de France souligne l'intelligence des archivistes qui ont su s'adapter aux nouvelles missions et donne 3 objectifs pour l'avenir :

- rester des gens de culture ;
- assumer notre responsabilité collective ;
- *carpe diem !*

A l'occasion de cette intervention, Martine de Boisdeffre a annoncé une réunion avec tous les responsables des formations universitaires en archivistique, de bonne augure pour la reconnaissance de nos formations donc !

Katell Bonnebas
maîtrise 2000-2001

La fonction publique territoriale

Vers une réforme ?

La réflexion sur la réforme des fonctions publiques est en cours depuis plusieurs mois et un projet de loi d'orientation devrait être présenté cet automne. L'aedaa, en lien avec les autres associations, fera des propositions visant à renforcer le statut et la reconnaissance des archivistes dans le système administratif français.

Le rapport Dreyfus sur la mise en œuvre du dispositif législatif sur la fonction publique territoriale a servi de base à la future réforme.

Rendu au Ministre de la Fonction Publique en novembre 2003, le rapport de Bernard Dreyfus jette les bases d'une réforme de la fonction publique territoriale d'après trois perspectives :

- Faciliter l'adaptation du service public local aux enjeux de la décentralisation et de l'allongement de la vie professionnelle ;
- Conforter l'attractivité de la fonction publique territoriale par une évolution des règles statutaires et en favorisant de véritables parcours professionnels ;
- Renforcer les fonctions de pilotage par une gestion prévisionnelle nationale des emplois et le développement de la mobilité avec les autres fonctions publiques.

Bernard Dreyfus propose cinq thématiques de réflexion.

1- L'entrée dans la fonction publique territoriale

M. Dreyfus affirme la nécessité du principe du concours pour accéder à la fonction publique et propose que les concours soient simplifiés :

- La multiplication des concours sur titres ou spéciaux, prenant en compte la validation de l'expérience professionnelle ou l'exercice d'une responsabilité. Les titulaires de diplômes inscrits sur une liste homologuée seraient dispensés de certaines épreuves, le concours serait ainsi limité à une épreuve écrite unique et un entretien avec un jury associant des professionnels. La liste serait régulièrement mise à jour pour tenir compte de l'évolution qualitative des diplômes. Il ne faut cependant pas se priver de profils généralistes adaptables et se méfier de la professionnalisation à l'extrême.
- Le rapport préconise de confier aux centres de gestion l'organisation complète des concours pour en permettre une meilleure lisibilité. Les concours de catégorie B relèveraient du niveau interdépartemental ou régional et ceux de catégorie A d'une interrégion.

2- La formation

La formation initiale d'adaptation à l'emploi est remise en cause par les élus qui se plaignent de l'indisponibilité des agents pendant la première année, mais aussi par les élèves car les formations théoriques viennent s'ajouter aux acquis obtenus grâce aux diplômes ou à l'expérience.

Pour 60 à 90% des candidats, le concours externe est un concours qui permet l'intégration d'agents contractuels et non d'étudiants ou de salariés du privé.

Bernard Dreyfus préconise la généralisation de la formation initiale à tous les cadres d'emploi pour une durée de 4 à 6 semaines pour les candidats externes. Elle serait associée à une formation d'adaptation à l'emploi obligatoire de 2 semaines par an pendant les 3 ou 5 premières années qui suivent la réussite du concours.

3- Le déroulement de la carrière

Le point essentiel souligné par Bernard Dreyfus est celui du décloisonnement des cadres d'emploi en en fusionnant certains. Cela permettrait de « respecter la logique originelle du cadre d'emplois qui était d'offrir un large éventail de fonctions pour un ensemble de fonctionnaires d'un même niveau initial de qualification ».

4- Les institutions

Les centres de gestion se verraient confier de nouvelles missions dont la compétence de l'organisation des concours. De plus, le seuil d'affiliation au centre de gestion serait porté de 350 à 500 agents.

Pour avoir un collège employeur identifié au niveau national, le rapport propose d'installer un établissement public unique aux côtés des centres régionaux de formation (et non pas d'une délégation), et des centres de gestion. Le CNFPT serait alors dissout ainsi que la structure associative de l'Union nationale des centres de gestion.

Les ENACT disparaîtraient en tant que telles, mais resteraient des lieux de formation.

Le débat est d'ors et déjà lancé sur notre forum (espace adhérent sur http://archinet.aedaa.free.fr). Exprimez-vous !

Katell Bonnebas
maîtrise 2000-2001

A voir et à lire

- **L'ADELITAD en ligne**
  Nos camarades de Mulhouse vous proposent un nouveau site internet. Au menu de cette version enrichie et rénovée : présentation de l'association et de ses activités, historique de la formation et de l'association, actualités des archives (publications, manifestations, sélection de revues et d'outils en ligne), ainsi qu'un article intitulé "comment être un archiviste engagé ?".
  http://adelitad.free.fr

- « **DESS histoire et métiers des archives, dix ans de passion** », *Archimag* n° 173, avril 2004, p. 22.
  Archimag revient sur la naissance et l'histoire de notre formation, avec le concours des trois responsables successives, Agnès Masson, Valérie Poinsotte et Bénédicte Grailles.

- « **Marché de l'emploi : les archivistes ont le vent en poupe** », *Archimag* n° 173, avril 2004, p. 19.
- **« Les archivistes dépoussièrent leur image »,** *La Gazette des communes*, 10 mai 2004, p. 64-67.
  www.lagazettedescommunes.com

- **« Les archives hospitalières », *Archiv'* n° 22.**
  Sommaire et commandes sur le site de l'ADELITAD : http://adelitad.free.fr/

- **« La mémoire de l'administration »,** *Revue française d'administration publique,* n° 102.
  Ce numéro de la revue de l'ENA comporte de larges développements consacrés aux archives, signés par Guy Braibant, Didier Maus ("Archives constitutionnelles et mémoire de la République"), Vincent Duclerc ("Les politiques de l'archivage. République et archives"), Martine de Boisdeffre ("Administration et archives aujourd'hui") et bien d'autres.

- **« Archives et mémoires étudiantes : état des lieux »,** *La Gazette des archives*, n° 193. Ce numéro reprend les actes de deux journées d'études organisées par le Groupement d'études et de recherche sur les mouvements étudiants, organisées en 2000 et 2001 (en vente à l'Association des archivistes français).

- Frédérique Fleisch (dir.), ***Mieux gérer l'information en entreprise : Guide des procédures archivistiques***, Paris, RATP, 2004, 60 p. (en vente à l'Association des archivistes français).

- Lucie Favier, ***La mémoire de l'Etat, histoire des Archives nationales***, Fayard, 2004, 466 p.

Eric Lechevallier
Licence 1998-1999

Des archives nationales aux Archives hospitalières

20 ans de découverte du métier d'archiviste

Ce 2ème portrait est consacré à Mme Agnès MASSON, responsable de la formation d'Angers de 1993 à 1995, et actuellement conservateur du patrimoine et responsable du Service d'Archives de l'AP-HP. Mme Masson a volontiers accepté de rédiger un article la concernant à partir de 4 grands axes que nous lui avons demandé de bien vouloir développer (1/ son parcours professionnel ; 2/ sa manière d'enseigner et les difficultés rencontrées ; 3/ l'apport de cette expérience professionnelle dans son activité professionnelle actuelle et 4/ le regard qu'elle portait sur la formation d'Angers et sa place dans le "paysage" archivistique). Portrait.

Au risque de casser l'image de l'archiviste traditionnel choisissant sa profession par vocation, je me définirai plus comme une archiviste hors normes et atypique, pas du tout destinée à ce métier. Ex matheuse, j'avais néanmoins une affinité avec le monde littéraire et j'envisageais sérieusement d'enseigner l'anglais ou les lettres classiques. En terminale, et au vu des débouchés restreints, je me suis inscrite en prépa HEC et en prépa Chartes, grâce aux renseignements « attirants » de mon professeur de français, elle-même mariée à un chartiste. C'est finalement la vocation « familiale » pour le service public, au sens noble du terme qui l'a emportée. J'ai opté pour la prépa hypochartes du lycée Henri IV, sans conviction mais sans idée préconçue. Un peu déphasée après un bac maths-physique, je suis entrée à l'École des Chartes, curieuse et intriguée mais sans passion. Un choix de thèse d'École est assez révélateur de mon passé « scientifique » : une édition de textes en latin (Université de Paris au XVIe siècle) essentiellement basée sur la paléographie.

Mes débuts dans la carrière ont été très classiques : le Minutier des notaires des Archives nationales où j'ai commencé à découvrir une profession dont j'ignorais presque tout à la sortie de l'École des Chartes par des travaux de recherches avec un laboratoire du CNRS, et des affinités déjà émergeantes avec les relations humaines et la transmission des connaissances. N'ayant pas abandonné ma vocation d'enseignante, j'ai d'abord… enseigné la musique en conservatoire puis la paléographie (cours dédiés aux généalogistes amateurs organisés aux Archives Nationales) et les sources de l'histoire à Paris XII Créteil, -(DEA en histoire).

Ma première approche du métier m'a ouvert des horizons autres que celui d'« historien chercheur » travaillant en solitaire. J'ai donc cherché à évoluer et à tester les multiples facettes d'une profession que j'ai commencé à aimer grâce aux cours que j'ai dispensés à des publics très différents. N'ayant pas, comme la plupart de mes confrères, pratiqué l'endogamie, j'ai choisi la difficulté en épousant un « ex prépa St Cyr » du lycée Henri IV, et mes mutations conjointes dans l'univers militaire m'ont permis d'évoluer plus vite que prévu, en pratiquant avant que ça devienne la règle, la mobilité professionnelle.

Mutée à Tours, j'ai conservé mon emploi aux Archives Nationales, à raison de 6 heures de trajet par jour… en attendant une autre opportunité. A Nîmes, j'ai cru enfin obtenir gain de cause dans la fameuse théorie du « rapprochement des conjoints fonctionnaires » en sollicitant le poste officiellement vacant d'archiviste de la ville de Montpellier. Mais les éléments politiques étant contre moi (le poste étant officieusement occupée par une amie du Maire), j'ai pu tester le statut de « disponibilité pour suivre son conjoint »

Étant donc officiellement sans emploi, je me suis consacrée à mon rôle de maman, et j'ai cherché des contrats avec les communes du Gard, avec l'aide et le soutien « paternaliste » des archivistes des Archives départementales. L'inondation de Nîmes en 1988 m'a permis d'être introduite auprès du Maire de l'époque, « Monsieur CACHAREL », par l'Inspection générale des Archives de France, pour sauver les fonds inondés, les inventorier, trouver un bâtiment pour les archives et créer un service d'archives communales, jusque là inexistant. C'est l'époque du « déclic passion » et de la vraie découverte du métier d'archiviste dans sa diversité, pris entre le passé, le présent et l'avenir, entre des fonctions techniques, scientifiques, managériales, très basées sur le relationnel, l'obstination, le professionnalisme … et la force de persuasion. Revenue à Paris, j'ai réintégré le circuit classique comme archiviste aux Archives de Paris, alliant des fonctions de conseiller-auditeur auprès de certaines administrations et de responsable de la salle de lecture. J'ai repris en parallèle mon rôle d'enseignant en paléographie, et de formateur pour les services versants et les jeunes confrères. Ayant atteint les limites de ce poste d'adjoint devenu rapidement assez routinier, j'ai cherché un autre emploi.

L'opportunité d'enseigner l'archivistique en vue de transmettre « le virus » à de futurs archivistes m'a poussé à solliciter le poste de responsable - et créateur - de la licence d'archivistique d'Angers, très encouragée par Mme VERRY, directeur des Archives départementales qui avait beaucoup de mal à convaincre ses confrères de se « détacher » de leur emploi traditionnel. Cette mutation par détachement m'a valu, à l'époque, des reproches de la Direction des Archives de France qui y a vu une sorte de trahison et m'a traité « d'électron libre » alors que j'agissais pour la bonne cause, dans le but de diffuser « la bonne parole archivistique de la maison-mère ».

J'ai créé la licence en 1993, puis l'année suivante la maîtrise et le DESS, avec le soutien sans faille des Archives Départementales et des Archives Communales sans lesquels l'immersion sur le terrain des archives n'aurait pas pu exister. La profession ne bénéficiant guère de manuels simples et à jour, j'ai

panaché lectures archivistiques traditionnelles, revues spécialisées, articles de presse et … expériences de terrain (les miennes et celles de nombreux confrères). J'ai bénéficié en outre de l'aide indispensable de conférenciers, experts dans certaines domaines du métier d'archiviste. La création de cette nouvelle filière a très vite suscité l'intérêt de la profession qui y voyait une formation adaptée aux nouveaux emplois de la fonction publique territoriale. Elle a aussi provoqué quelques réactions épidermiques du DESS de Mulhouse avec lequel, malgré tous mes efforts, je ne suis pas parvenue à nouer des relations de partenariat.

L'insertion d'une archiviste encore jeune, plus proche de l'âge de ses étudiants que de celui de la majorité des professeurs dans l'univers de l'Université n'a pas été simple : filière professionnelle, petit effectif, emploi du temps très dense et motivations particulièrement vives. Le très bon niveau général des étudiants sélectionnés et le succès rapide de la filière ont été les éléments clefs de ce début d'insertion que je n'ai pas eu le temps de mener totalement à bien, laissant à mon successeur cette tâche délicate mais indispensable.

Très belle période de ma vie professionnelle et privée, car j'ai noué des contacts amicaux avec nombre de mes confrères et surtout avec mes « bébés – archivistes » que je suis encore actuellement, de près ou de loin, ces deux années m'ont paradoxalement apporté une meilleure connaissance de ma profession. J'ai « grandi » avec mes étudiants, au fil de leurs questions, de leurs doutes et de leurs angoisses, de leurs stages et de leurs mémoires, et du suivi de leurs contrats et concours.

Contactée par la Direction des Archives de France pour prendre le poste de chef du Bureau des formations et des relations internationales, j'ai quitté à regret l'Université d'Angers, cherchant moi-même mon successeur pour être certaine de préserver l'esprit pédagogique et humain de cette filière. Par un jeu subtil de chaises musicales – le monde des archives est tout petit – Valérie POINSOTTE a accepté de relever le défi, et j'ai contacté Sylvain RIQUIER pour diriger le service des Archives de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris … poste que j'ai repris à sa demande, quelques années après. Le hasard du parcours professionnel !

Cette expérience de « professeur d'archivistique » m'a permis d'évoluer et de faire évoluer le poste que j'ai occupé de 1995 à 2000, au Bureau des formations. Ma connaissance approfondie du réseau des archives publiques et des archivistes, avec leurs spécialités et leurs passions, m'a servi de guide de fil conducteur pour élargir le domaine des formations, transformant le bureau des formations en organisme agréé de formation pour permettre aux agents territoriaux et du secteur privé d'accéder aux stages de la Direction des Archives de France.

Si l'enseignement ou plutôt «la transmission des connaissances » reste toujours ma priorité, j'ai néanmoins compris qu'il était indispensable de s'appuyer sur les expériences, c'est pourquoi au bout de 7 ans dans ces fonctions, j'ai souhaité reprendre un poste de terrain.

Le poste de Directeur des Archives de la Marine qu'on m'a proposé me semblait une bonne opportunité pour renouer avec le métier dans sa réalité mais aussi pour découvrir un domaine de la profession que je ne connaissais pas. Cette expérience, de très courte durée – j'ai effectué un « service militaire » de 11 mois uniquement - a été la seule erreur dans mes choix professionnels, et m'a presque fait perdre ma « passion » - Archivistiquement sans aucun intérêt, humainement très déstabilisant, cet emploi ne m'a rien apporté, mis à part une étude très critique des relations entre le monde des civils et celui des militaires.

Étant sollicitée par ailleurs par M. RIQUIER pour le remplacer à la tête du Service des Archives de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, j'ai relevé ce nouveau défi en obtenant un détachement dans l'administration hospitalière, statut étrange de « détachée sur contrat », sur un emploi correspondant à un poste de directeur d'hôpital. J'ai retrouvé là le vrai métier d'archiviste, en élargissant mon domaine de connaissances à la législation spécifique des archives hospitalières. La parution de la loi Kouchner du 4 mars 2002 et le terrible incendie d'un prestataire privé d'archivage dont l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris était un des gros clients m'ont permis paradoxalement de faire avancer le dossier des archives, jusque là un peu abandonné dans cette grande institution.

N'ayant pas oublié mon goût pour la communication et l'enseignement, j'ai repris mon rôle de professeur ou conférencier en interne et en externe dans les organismes de formation spécialisés (DAF, AAF, CNEH…). J'ai préservé le lien avec les formations universitaires, faisant du Service des Archives un lieu de stage pré-DESS, DESS et post-DESS en vacations ou contrats avec l'aide de mon adjointe Carole MARTIN (DESS Angers) recrutée 3 mois après mon arrivée. Depuis je participe, à ma manière, aux formations archivistiques d'Angers, Mulhouse et de St Quentin en Yvelines. En parallèle, je tente de professionnaliser mon service en envisageant le recrutement de 2 autres DESS pour compléter l'équipe des « consultants » spécialisés nécessaires aux 40 hôpitaux et aux directions du siège de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris.

L'expertise et l'efficacité des diplômés des DESS est maintenant reconnue, et les « Angevins » ont une excellente réputation. Si les concours de la fonction publique territoriale ne sont pas toujours à la hauteur de nos espérances, en terme de nombre de postes et d'épreuves, il y a néanmoins un fort potentiel professionnel, un vivier d'experts, pour animer les réseaux – archives du secteur public (national, territorial ou hospitalier) - mais aussi pour assurer le lien vital entre les administrations et les prestataires privés qui s'intègrent de plus en plus dans les tâches archivistiques traditionnelles (stockage, rédaction d'inventaires, réalisations d'audits, conceptions de bâtiments…).

Pour ces diplômés il ne reste plus qu'à inventer un titre qui permettrait de cerner à la fois leur expertise et leur réelle importance.

Agnès MASSON

La gestion des archives vivantes et intermédiaires

Expérience au cœur du Conseil général des Yvelines

En 1998, le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives départementales impulse une dynamique archivistique au sein du Conseil général : toutes les directions rédigent de concert leur tableau de gestion; chacune d'elles se dote d'un correspondant archives, nommé par la Direction générale des services du département. La Direction des routes et des transports (DRT), quant à elle, procède au recrutement d'une archiviste diplômée afin d'organiser les quelques 700 mètres linéaires d'arriéré qu'elle a engrangés en moins de 10 ans d'existence.

J'ai été recrutée en Février 2003 à la suite d'illustres prédécesseurs, telle Céline Delahaye, pour achever le traitement de l'arriéré et développer un service documentaire de proximité aux agents de la DRT. Après un an, j'ai été reconduite dans mes fonctions avec beaucoup de projets en perspective. En effet, la pérennisation de la fonction archives en service producteur constitue un débouché intéressant pour l'archiviste inventif, autonome, qui n'aspire pas à la tranquillité. Lisez plutôt…

1. Positionnement au sein de la Direction

L'archiviste à la DRT fait partie de l'équipe de direction, ce qui paraît être un positionnement hiérarchique idéal. Elle doit établir un bilan mensuel circonstancié et chiffré de son activité, transmis à la direction et aux services de la DRT. Le rythme souhaité pour le tri est de 20 mètres linéaires par mois, rendement difficile à tenir lorsqu'il s'agit de réorganiser pièce à pièce les dossiers afin de retrouver leur cohérence primitive.

Les services sont très demandeurs par rapport à la prise en charge de leur arriéré ; ils sont cependant beaucoup plus réticents à mettre en pratique plans de classement et tableaux de gestion.

Assurément, ils sont attachés au travail de restitution de l'information réalisée par l'archiviste. En effet, les 130 agents de la DRT, essentiellement formée par une population de jeunes diplômés récemment recrutés et de personnel issu de la Direction départementale de l'équipement (DDE), doivent mener à terme des projets routiers à la genèse extrêmement longue : pour parvenir à la construction d'une infrastructure nouvelle, il faut compter 15 ans minimum de l'étude à l'achèvement des travaux.

En outre, la Direction, formée en 1988 suite à la partition des compétences entre Etat et départements prévue par les premières lois de décentralisation, va voir le doublement de ses effectifs en 2005. En effet, dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, de nombreux kilomètres de routes nationales vont être transférés à la gestion du département. Par conséquent, comme en 1988, le personnel ainsi que les archives de la DDE en charge de ces routes vont faire l'objet d'un transfert pour rejoindre les locaux de la Direction des routes et des transports.

La mise à disposition d'une mémoire des projets routiers dans le département des Yvelines depuis les années soixante offre donc au nombre croissant d'agents à la DRT une aide non négligeable : aide pour les orientations à donner au projet actuel et économies réalisées en évitant de solliciter des prestataires extérieurs pour la commande d'études déjà effectuées quelques années auparavant.

Cependant, la modification des habitudes de travail qu'exige la mise en place de méthodes de classement gêne un certain nombre d'agents ; c'est pourquoi, la sensibilisation et les séances de formation sont indispensables notamment pour la prise en compte des valeurs juridique et patrimoniale des documents produits et reçus.

2. Traitement des archives

(a) Suivi des archives vivantes

Le travail sur les archives vivantes se fait à l'heure actuelle surtout sur la production de documents électroniques. En effet, les fichiers Autocad (logiciels spécialisés dans la création d'infrastructures routières) saturent facilement le serveur DRT du fait de leur taille, et par ailleurs, ils se retrouvent difficilement sur le réseau car chaque technicien les nomme selon son imagination du moment ; il n'existe aucune nomenclature pour la nomination des fichiers lors de leur création.

Les Archives de la DRT
en quelques chiffres

Capacité de stockage actuel : 500 m.l.
(répartis en 4 magasins)
Taux d'occupation : 92 %
Éliminations annuelles : 85 m.l.
Archives entrantes par an : 150 m.l.
Communications aux services (2003) : 159

La production pléthorique de fichiers en réseau exigeant une solution rapide, un groupe de travail s'est mis en place autour de l'archiviste et du Système d'Information Géographique (SIG). Il a pour missions de mettre en place une arborescence type pour les dossiers partagés sur le serveur de la DRT, de créer d'une part, une fiche-type descriptive des données numériques disponibles en réseau pour chaque affaire et d'autre part, une bibliothèque de CD-Rom pour les fichiers qu'il n'est plus nécessaire de conserver sur le réseau. Ces CD-Rom pourront ensuite être versés aux Archives départementales, en lieu et place des dossiers de plans, gourmands en espace de stockage.

En outre, pour améliorer le suivi des archives vivantes, l'archiviste a comme prochaine mission la définition des responsabilité de classement et du circuit de circulation des dossiers entre services au sein de la DRT.

(b) Le vivier des archives intermédiaires

Le classement des 700 m.l. d'arriéré offre un fonds d'archives intermédiaires très complet qui s'enrichit grâce aux versements effectués par certaines unités et au traitement de l'arriéré plus récent. Le choix des documents qui deviendront archives historiques se fait donc sur la base de la production réelle et complète des services. Pour sélectionner la partie historique des archives intermédiaires, le tableau de gestion, rédigé avant la prise en charge de l'arriéré, manque de précision. Avant de travailler à sa révision, la compréhension technique des projets routiers est donc indispensable à la mise en lumière des pièces maîtresses pour l'histoire de demain.

A l'âge intermédiaire des archives, doivent être conservés de nombreux éléments essentiels pour les chargés d'opérations mais tout à fait secondaires du point de vue de l'histoire. De ce point de vue, les archives intermédiaires doivent être classées avec le souci permanent du sort final des dossiers à l'issue de leur DUA. C'est pourquoi, chaque article portera de façon visible la nature (tri, destruction, versement) et l'année de son prochain traitement. De même, les boîtes seront stockées en magasin en fonction de leur date de départ ou d'élimination. Les cotes intellectuelles ne se suivant pas, la précision des cotes de localisation et la tenue d'un récolement à jour garantissent un rangement sans erreur et une recherche aisée.

(c) Préparation des archives définitives

L'archiviste procède aux éliminations réglementaires chaque année avec le visa du directeur des Archives départementales. Par ailleurs, elle prépare les versements d'archives définitives de façon à ce que les Archives départementales n'aient pas à les reprendre.

3. La restitution de l'information

Les archives intermédiaires classées sont communicables à l'ensemble des agents de la DRT y compris en l'absence de l'archiviste.

Afin que chaque agent puisse accéder simplement et rapidement aux opérations archivées, j'ai conçu une base de données à partir d'une programmation libre en langage " php " avec l'aide de la Direction des Services Informatiques. Accessible depuis l'Intranet du Conseil général, la base de données identifie chaque lecteur à partir de son mot de passe réseau et enregistre ses recherches au fil des consultations. Le lecteur peut demander en ligne l'emprunt d'un dossier à l'archiviste qui gère l'ensemble des communications depuis la base de données. Par ailleurs, cette dernière calcule les emplacements disponibles sur les rayonnages et le volume à détruire ou à verser à chaque année. Afin de fournir à la DRT des données supplémentaires, elle tient à jour la classification des numéros de routes départementales.

Mise en service depuis le 13 avril, la base de données " Archives intermédiaires de la DRT " a recueilli les suffrages de nombreux agents et d'autres directions au sein du Conseil général ont exprimé le souhait d'adopter le même outil.

Conclusion :

Six ans après la rédaction des tableaux de gestion, la fonction "archives-documentation " est devenue un service permanent pour les agents de deux directions du Conseil général des Yvelines: Direction des routes et des transports, Direction des bâtiments départementaux.

Mais la pérennité d'une telle fonction, encore trop rare dans les services producteurs d'archives publiques, est fragile et doit toujours être justifiée par de nouvelles formes d'aide au travail des agents : rapidité du traitement de l'arriéré, veille documentaire technique, recherche documentaire très large sur un sujet donné à partir du fonds d'archives, etc. L'archiviste doit veiller à la qualité du service rendu mais aussi à la définition des limites de ce service, afin de ne pas prendre en charge le travail qui entre dans les fonctions habituelles d'autres agents.

Outre les difficultés et résistances rencontrées, le travail d'archiviste en Direction sollicite maintes ressources, qu'il faut n'avoir de cesse de développer : sens de l'autonomie et de l'argumentation, sens de l'initiative, polyvalence, réactivité par rapport aux besoins exprimés,…

Véronique Plessis-Séchet
Maîtrise 1999 - 2000